

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel officier*

**Arrêté du 8 juin 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné  
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1815652A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Antoine Surmonne est recruté au grade de capitaine (premier échelon - indice brut : 682) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi d'expert en sécurité des systèmes d'information, au sein du service de traitement de l'information gendarmerie, à Rosny-sous-Bois (93), pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juin 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
H. RENAUD